

# EXPLORATION ET EXPLOITATION

273 P  NP  DM51

Développement durable de l'industrie des gaz  
de schiste au Québec

6212-09-001

## DES GAZ DE SCHISTE

### MÉMOIRE DÉPOSÉ

### AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR

### L'ENVIRONNEMENT

### PAR LE GROUPE ÉCOLOGIQUE CRIVERT

28, rue Saint-Paul local 205  
Salaberry-de-Valleyfield, Qc, J6S 4A8  
Tél : 450 377 8885 Courriel : [info@crivert.qc.ca](mailto:info@crivert.qc.ca)  
Site web : [www.crivert.qc.ca](http://www.crivert.qc.ca)

Salaberry-de-Valleyfield, Québec,  
Le 10 novembre 2010

# **TABLE DES MATIÈRES**

## **I PRÉSENTATION DE CRIVERT**

## **II LES RISQUES DE L'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE :**

- Sur la qualité de vie des Québécois
- Sur le bilan des GES

## **III LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES :**

- Les permis d'exploration
- Les redevances
- Les emplois

## **IV L'ACCEPTATION SOCIALE DES PROJETS**

- Manque de préparation du gouvernement
- Reniement des promesses sur le bilan des GES
- Absence de concertation avec la population

## **V CONCLUSION : NÉCESSITÉ D'UN MORATOIRE**

**Annexe I : Liste des sigles utilisés dans le document**

# EXPLORATION ET EXPLOITATION

## DES GAZ DE SCHISTE : VITE, UN MORATOIRE !

### I CRIVERT ET SES INTÉRÊTS

Crivert Inc existe depuis juin 1983. Nos objectifs sont d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population sur les nouvelles données en matière de pollution, des méthodes et pratiques écologiques et sur tout ce qui concerne l'environnement. Nous prônons une meilleure qualité de vie pour les citoyens du Suroît. Nous intervenons dans des dossiers locaux et régionaux en environnement principalement dans la MRC\* de Beauharnois-Salaberry. Cependant, selon les dossiers nous nous impliquons aussi dans les MRC environnantes. Nous sommes aussi un des groupes fondateurs du Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent (organisme qui s'occupe du Saint-Laurent).

Pour l'atteinte de nos objectifs, nous organisons des sorties et des journées spéciales sur l'environnement et l'écologie, des conférences dans les organismes et dans les écoles ainsi que des interventions publiques sur certains dossiers environnementaux.

Crivert a travaillé sur divers dossiers comme les arbres en milieu urbain (espaces verts, plantation), la récupération de matières recyclables, la gestion des résidus domestiques dangereux, l'implantation de la Centrale du Suroît à Beauharnois, les milieux humides, la stabilisation des berges, le jardinage biologique, etc. Nous sommes présents dans divers comités industriels (Eka Chimie, PPG Canada, Nexen, Noranda CEzinc, Parc industriel numéro 1 de Valleyfield) et comités locaux (comité environnement MRC Beauharnois-Salaberry, Comité ZIP du Haut Saint Laurent). Actuellement, nous participons en collaboration avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et l'Agence de santé et des services sociaux de la Montérégie à un projet pilote 2007-2010 sur le contrôle de l'herbe à poux.

Crivert suit avec grand intérêt la saga des gaz de schiste sachant que le Suroît se trouve parmi les zones où on peut prospecter. Faces aux nombreuses questions posées par l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste, nous voulons donner notre opinion au BAPE et contribuer ainsi à une prise de décision conforme aux intérêts des Québécois.

\* voir le tableau de l'annexe I pour les sigles

## II LES RISQUES DE L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE

Crivert constate donc que ce type d'activités est, tel que réalisé actuellement, dommageable pour l'environnement .

- **Il affecte la qualité de vie des citoyens au voisinage par les nuisances qu'il engendre;**
  - Le bruit des forages,
  - La circulation de nombreux camions apportant le matériel pour réaliser les forages, qui détérioreront nos routes.
  - Le risque d'épuisement des nappes phréatiques à cause de la quantité d'eau nécessaire.
  - Le risque de contamination des nappes phréatiques lors de l'exploration. L'eau pressurisée et les boues peuvent passer dans les aquifères si les parois du puits sont mal cimentées, elles contiennent des produits corrosifs, des hydrocarbures et du sel qui pollueraient les nappes phréatiques.
  - Les odeurs de sulfure d'hydrogène dégagé lors du forage.
  - Les bassins de rétention des boues qui seront placés près du puits.
  - Les coûts des modifications à faire aux usines d'épuration des eaux usées pour traiter les boues d'extraction.
  - Le coût des assurances et des valeurs de revente des propriétés aux alentours des forages.
  
- **Il affecte aussi le bilan des GES.** Lors de l'exploration et de l'exploitation des puits il faut considérer, l'utilisation du matériel pour le fonctionnement des foreuses, du transport du matériel, ainsi que les émissions fugitives de CO<sub>2</sub> et de méthane dans l'atmosphère à toutes les étapes de l'extraction. Le Professeur Robert Howard de l'université Cornell juge dans une étude remise l'EPA pour évaluer la filière au gaz de schiste dans l'État de New-York que ce combustible est pire que l'essence et le diesel et se compare au charbon. Jusqu'à présent, au Québec, il n'y a pas de politique de substitution de carburant plus polluant par le gaz de schiste qui sera mis sur le marché.

## III LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Crivert, comme de nombreux autres organismes, s'interroge sur la rentabilité économique de l'exploitation des gaz de schistes. À qui profitera-t-elle? Au gouvernement du Québec, aux entreprises qui ont obtenu les permis d'exploitation, aux travailleurs qui seront engagés?

- **Les permis d'exploration :**  
Des entreprises du ROC et des États-Unis se sont partagé aux enchères le sous-sol de toute la rive sud du Saint-Laurent qui correspond à une formation géologique particulière les shales d'Utica emprisonnant le gaz de schiste. Les

titulaires de permis d'exploration au Québec payent un loyer de 10 cents l'hectare pour la première année. Le loyer augmente à 50 cents l'hectare à partir de la sixième année. Pour une société comme Junex, qui détient des permis d'exploration pour 400 000 hectares au Québec, cela signifie un loyer annuel total variant de 40 000\$ jusqu'à un maximum de 200 000\$ environ. Il semble qu'on ne puisse pas négocier ces arrangements. Les permis d'exploration québécois sont assortis d'un droit exclusif d'exploitation pendant 20 ans, renouvelable.

En comparaison, en Colombie-Britannique, pour chaque hectare, les enchères rapportent régulièrement plus de 1000\$, le prix frôlant parfois les 10 000\$, pour une durée variant de cinq à dix ans. Dans cette province, l'industrie du gaz de schiste, en moins de deux ans, a versé 1,5 milliard simplement pour avoir le droit d'en explorer le sous-sol.

#### - **Les redevances :**

Le gouvernement du Québec veut imposer une redevance moyenne de 10 à 12 % sur le gaz extrait de son sous-sol.

Alors qu'en septembre, la ministre Normandeau laissait entrevoir des redevances annuelles de 230 millions \$, la plus récente prévision provinciale fait état d'une redevance de 138,9 millions \$ en 2016, basée sur le forage de 250 puits par année.

Selon le scénario du ministère des Finances, une trentaine de puits pourraient entrer en exploitation dès 2011, ce qui produirait une redevance de 7,9 millions \$. Le nombre de nouveaux puits par année atteindrait 150 en 2014 et 200 en 2015, entraînant des redevances de 59,6 millions \$ et 87,4 millions \$, respectivement.

Ces prévisions sont légèrement plus optimistes que le scénario le plus conservateur présenté par l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), qui prévoyait des redevances de 43 millions \$ en 2015.

En plus des recettes venant des permis, la Colombie-Britannique impose une redevance moyenne de 13% sur le gaz extrait de son sous-sol, Ces redevances sur la production gazière ont rapporté en moyenne 1,1 milliard chaque année depuis 2000.

Les retombées économiques ne sont donc pas mirobolantes surtout parce que le gouvernement du Québec a cédé à très bas prix les permis d'exploitation. Il faudra aussi déduire les exemptions d'impôts et les niches fiscales pour avoir la juste valeur des retombées économiques des projets gaziers.

- **Les emplois :** Le ministère des finances évalue que 915 emplois directs et indirects seraient liés à l'exploitation dès 2011, un chiffre qui passerait à 7625 emplois totaux en 2016.

L'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), prévoyait 5500 emplois en 2015.

La firme SECOR estime qu'il faut 33 personnes par site foré et fracturé, soit pour 150 sites, 5 000 emplois directs; les plus intéressants seront occupés par des professionnels de l'industrie gazière et pétrolière venant des États-Unis et du ROC car nous n'avons pas d'expertise dans le domaine du forage.

## IV L'ACCEPTATION SOCIALE DES PROJETS GAZIERS

C'est avec beaucoup de scepticisme que Crivert, comme une grande partie de la population du Québec a appris cet été ce qui se passait au sujet des projets d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste au Québec et nous sommes devant un fait accompli. Notre scepticisme est alimenté l'impunité des compagnies grâce à la loi des mines, le manque de préparation du gouvernement, le reniement des promesses sur le bilan des GES et l'absence de concertation avec les populations locales.

### - Impunité des compagnies grâce à la loi des mines

La loi sur les mines, qui encadre l'industrie gazière, prime tout règlement municipal. L'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'aucun règlement ou schéma d'aménagement «*ne peut avoir pour effet d'empêcher la désignation sur carte d'un claim, l'exploration ou l'exploitation de substances minérales ou de réservoirs souterrains faits conformément à la Loi sur les mines*».

Grâce à la Loi des mines, le développement du gaz de schiste a été soustrait à la démarche gouvernementale d'évaluation environnementale. La Loi sur les mines a préséance sur toute autre loi canadienne ou québécoise (dont la Loi sur la qualité de l'environnement, la Loi sur l'eau, la Loi sur le développement durable, etc.).

La police d'assurance nécessaire pour faire un forage est de 1 M \$ pour tout dommage causé par les opérations de forage ou par l'équipement s'y rattachant (La responsabilité civile pour une voiture est de 2 M\$ !!!)

### - le manque de préparation du gouvernement

Pas moins de 600 permis d'exploration ont été émis par le MRNF pour la production de gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent. Le tout, sans encadrement réglementaire, sans information publique et ce malgré les impacts négatifs attendus, si on en juge par l'exemple des États-Unis et de l'Ouest canadien.

Nous avons vu le que le gouvernement a laissé l'APGQ expliquer à la population les impacts de l'industrie gazière avec des demi-vérités et des omissions ce qui a causé la colère des citoyens. C'est notre gouvernement qui aurait dû être en première ligne et présenter cette filière avec des experts neutres et compétents. En fait, le gouvernement du Québec veut développer l'exploitation du gaz de schiste mais il n'est pas prêt à encadrer ces entreprises et il doit improviser devant la grogne des Québécois. Il se cache derrière la loi des mines qui est désuète et inadaptée. De nombreux exemples montre le manque de préparation du gouvernement :

- Le MNRNF donne les autorisations, ensuite va s'inspirer des réglementations en cours aux États-Unis et dans le ROC.
- Un projet de loi doit encadrer l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

- Le MDDEP est exclu de la supervision environnementale de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste, c'est du ressort du MRNF.
- Le MDDEP ne peut intervenir que si les puits sont creusés.
- Le MRNF et le MDDEP ne sont pas d'accord sur le potentiel de réduction de carburant plus polluant par le gaz. Le MRNF dit qu'il y a un potentiel de réduction par substitution de carburants plus polluants par le gaz tandis que le MDDEP estime qu'il est trop tôt pour faire des hypothèses de substitution.
- Le gouvernement attend les conclusions du BAPE pour légiférer. Alors que l'exploration et l'exploitation sont commencées.
- LE MDDEP et le Ministère des Finances ne s'accordent pas sur le montant des redevances attendues de l'exploitation du gaz de schiste
- Le gouvernement du Québec a bradé les permis d'exploitation.

#### - **Renierement des promesses sur le bilan des GES**

Selon le dernier inventaire canadien couvrant l'année 2008, le Québec a le meilleur bilan en ce qui concerne les émissions de GES, soit environ 10,6 tonnes par habitant, ce qui équivaut à moins de la moitié de la moyenne canadienne qui se situe à 22 tonnes par habitant. Ainsi, alors que le reste du Canada observait une augmentation de 24 % de ses émissions de GES entre 1990 et 2008, le Québec les diminuait de 0,9 %. De plus, fait notable, les émissions de GES québécoises ont diminué de 5,5 % entre 2007 et 2008. À juste titre, notre Premier Ministre a déclaré le 20 septembre 2010 que le Québec est un chef de file quant à la réduction des émissions de carbone lors d'un récent sommet international portant sur l'environnement à New York.

Qu'en sera-t-il si on exploite le gaz de schiste?

#### - **L'absence de concertation avec les populations locales**

Nos municipalités et MRC n'ont pas été avisées au sujet de l'attribution des permis. C'est par la presse qu'elles ont appris les noms des nouveaux propriétaires de notre sous-sol. Les maires aimeraient avoir assez d'information pour au moins intervenir adéquatement advenant une situation d'urgence.

Ces compagnies gazières, n'ont pas actuellement à demander la permission à nos municipalités, MRC et CRÉ pour forer chez nous un puits d'exploration, ni à offrir de compensations pour les nuisances causées par ces activités. Les droits miniers ont préséance sur tout schéma d'aménagement et règlement de zonage. Si le détenteur d'un droit minier ne s'entend pas avec le propriétaire d'un terrain, il a le droit de l'exproprier.

Devant la grogne des citoyens, des conseils municipaux veulent bloquer l'exploitation minière sur leur territoire (Huntingdon, St-Pierre-les-Becquets, Montréal, Saint-Marc-sur-Richelieu...). Inquiètes, des municipalités soutenues par l'UMQ refusent de traiter les grandes quantités d'eaux de rejet des forages (80 000 m<sup>3</sup> par forage) pour éliminer les additifs et les hydrocarbures qu'elles contiennent car leurs usines d'épuration n'en ont pas la capacité.

## V **NÉCESSITÉ D'UN MORATOIRE**

Nous avons montré dans les pages précédentes que l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste est risquée, que les retombées économiques ne semblent pas mirobolantes et qu'il n'y a pas d'adhésion de la population au projet. Il y a donc deux alternatives, soit cesser définitivement tout projet d'exploration et d'exploitation ou demander un moratoire.

Cesser toute exploration et exploitation est une avenue que nous ne favorisons pas. Les compagnies qui ont acheté des permis et engagé des capitaux, se tourneraient vers les tribunaux pour recevoir des compensations. Le Québec importe du gaz naturel, alors pourquoi ne pas utiliser celui de notre sous-sol. De plus, si ce gaz pouvait se substituer en partie au pétrole de l'Alberta nous pourrions ainsi contribuer à diminuer l'empreinte écologique des sables bitumineux. Refuser l'exploitation du gaz de notre sous-sol et en importer serait caractéristique d'une attitude irresponsable : « *pas dans ma cour* ». Il faut cependant que cette industrie soit bien encadrée, c'est pourquoi nous demandons un moratoire.

Il faut cesser toute activité de forage, le temps pour le gouvernement du Québec de revoir sa politique énergétique avec la valorisation des énergies vertes et des économies d'énergies et des programmes d'isolation . Forts d'une connaissance de nos besoins on pourra regarder quelle importance donner à la filière du gaz de schiste et l'encadrer.

Il faut donc faire les études d'impacts nécessaires, définir pour qui, comment et pourquoi cette ressource devrait être exploitée, et si oui, quand, au profit de qui et selon quelles règles. Nous pourrions nous servir des résultats des études d'impact dans l'état de New-York et sur les terres publiques de Pennsylvanie. Bref, il est temps que le gouvernement se mette résolument au service de la population et du bien commun.

Il faut que le moratoire permette au gouvernement du Québec d'encadrer cette industrie pour que les risques environnementaux soient minimales, que les retombées économiques soient avantageuses et qu'il y ait une acceptabilité sociale. Si cela n'est pas possible, laissons dormir les gaz de schiste. Ils sont dans notre sous-sol depuis des millions d'années, c'est une richesse qui ne peut que se bonifier et que nous exploiterons quand de meilleures conditions seront réunies.

---



## Annexe I

### Sigles utilisés dans le document

| SIGLE             | Nom  |
|-------------------|--|
| <b>APGQ</b>       | Association pétrolière et gazière du Québec                |
| <b>BAPE</b>       | Bureau des audiences publique en environnement             |
| <b>Comité ZIP</b> | Comité Zone d'intervention prioritaire                     |
| <b>CRÉ</b>        | Conseil régional des élus                                  |
| <b>GES</b>        | Gaz à effet de serre                                       |
| <b>GVM</b>        | Groupe vision Marketing                                    |
| <b>MDDEP</b>      | Ministère du développement durable, environnement et parcs |
| <b>MRC</b>        | Municipalité rurale de comté                               |
| <b>MRNF</b>       | Ministère des ressources naturelles et faune               |
| <b>PM</b>         | Premier ministre   |
| <b>ROC</b>        | Rest of Canada   |
| <b>SECOR</b>      | Firme-conseil de stratégie                                 |
| <b>SOQIP</b>      | Société québécoise d'initiatives pétrolières               |

## Annexe II

### Relations entre le gouvernement et l'industrie gazière au Québec

|                             | <b>Fonction dans l'industrie gazière</b>   | <b>Poste au parti ou au gouvernement</b>  |
|-----------------------------|--|---|
| <b>Bernier Daniel</b>       | Vice-Président de GVM<br>Lobbyiste pour Talisman Energy  | Ancien chef de cabinet de la ministre du Tourisme de 2003 à 2005  |
| <b>Bertrand Stéphane</b>    | Directeur du Congrès mondial de l'énergie Montréal 2010  | Directeur du cabinet du Premier Ministre 2002-2007<br>Directeur général du parti libéral de 1992 à 1996<br>Directeur du cabinet du ministre des finances              |
| <b>Blanchard Marc-André</b> | Chef de direction chez McCarthay-Tétrault et défend les intérêts de Canadian Oil, Gastem, Intragaz, Junex, pétrolia, Petrolympic, Questerre, Talisman energy | Président du Parti Libéral 2000 à 2008  |
| <b>Daraïche Martin</b>      | Conseiller aux relations gouvernementales chez National et travaille pour la campagne d'information de l'APGQ  | Attache politique de Nathalie Normandeau, ministre des ressources naturelles en 2006<br>Conseiller aux affaires juridiques du cabinet du Premier Ministre 2007 à 2008 |
| <b>Gosselin Stéphane</b>    | Directeur de l'APGQ  | Chef de cabinet du ministre du Développement durable jusqu'au 27 septembre 2010   |
| <b>Lavoie Lisa</b>          | Lobbyiste chez National depuis le 23 août  | Directrice-adjointe au cabinet de la ministre de l'environnement durant 3 ans   |
| <b>Lavoie Raymond</b>       | Président et chef de direction de Gastem depuis 2002<br>Directeur exécutif de l'APGQ   | Ministre des Mines 1986-1990<br>Ministre du Revenu 1990-1994 sous le gouvernement de Robert Bourassa  |
| <b>Paradis Sylvie</b>       | V-P de GVM qui défend les intérêts de Talisman   | Bureau du P.M. jusqu'en automne 2008  |
| <b>Pilote François</b>      | Lobbyiste pour le compte de Talisman   | Ami du PM<br>Directeur-général du Parti Progressiste-Conservateur quand Jean-Charest en était le chef de 1994 à 1997  |
| <b>Ryan André</b>           | A incorporé l'APGQ en 2009   | Avocat du P.M. à Commission Bastarache<br>Président de la Commission juridique du PLQ   |